

PROCÈS VERBAL du 18 décembre 2025 à 18h30

Présents : MM. Nathalie DURAND, Gilles MORGUE, Didier CASSAN, Béatrice CREPISSE, Patrick LEPETIT, Gérard VALLET, Patrice TARDY-JEUNOT, Gérard ROUSSET, Claude EPARVIER, Myriam PINAZ, Marion DERLON, Emmanuelle BONNET, Nadège DEROUX.

Excusée : Céline DURAND.

Secrétaire de séance : Béatrice CREPISSE.

Pouvoir :

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 27 octobre 2025

Votants : 13, Pour : 12 Abstention : 1

1°) Délibérations :

Délibération Participation au financement de la complémentaire santé :

Madame le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs publics territoriaux doivent obligatoirement contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque **santé** à effet du **1er janvier 2026** selon un minimum de 15 € brut mensuel. Madame le Maire informe le conseil que la proratisation pour les agents à temps non complet ou à temps partiel n'est pas prévue par les textes en vigueur. La délibération ne peut donc pas prévoir une participation « au prorata du temps de travail » Madame le Maire propose la somme de 15 € brut mensuel par agent.

La commune a saisi le comité social paritaire du Centre de gestion qui a émis un avis favorable à l'unanimité, en date du 4 novembre 2025.

Votants : 13, Pour : 13

2°) Compte rendu de la réunion pour la salle polyvalente avec l'architecte des bâtiments de France, la communauté de communes et l'architecte du projet :

M. ARAMEL ne revient pas sur sa décision, malgré les explications données par Mme le Maire notamment les frais engagés au niveau de la commune et d'EPOA. M. ARAMEL n'a pas été clair dans ses attentes, il semble ne pas connaître le dossier, il ne comprend pas pourquoi le CAUE a pu travailler sur un tel projet. Il conteste le fait qu'il était question de réhabilitation, pour lui, il s'agit d'une construction nouvelle suite à une démolition. Il évoque aussi un problème de co-visibilité avec le patrimoine (prieuré et église). M. ARAMEL demande une copie de l'étude centre village et le document du CAUE. Un autre rendez-vous sera prévu en janvier 2026. Un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble est envisagé. Mme le Maire rappelle que les bâtiments de France ont été associés depuis le PLU avec les mises en place des zonages d'urbanisme, l'étude centre village. Mme le Maire va essayer d'appeler Mme la Sénatrice.

3°) Fin du chantier des appartements :

Les travaux des appartements de la Mairie sont terminés. Enedis a été reçu ce jour afin d'étudier le raccordement électrique des appartements. Un accord a été trouvé pour la pose des compteurs, bien moins onéreux que la première proposition. Le raccordement est prévu pour le 10 février. Il reste quelques travaux de finition, le nettoyage des appartements et des vitres sera effectué par une entreprise de nettoyage.

4°) Inondations : rencontre avec la Chambre d'agriculture :

La personne rencontrée va travailler sur le plateau afin de limiter le ruissellement, il peut apporter des solutions pour freiner l'eau avec les haies, les noues. Il produira un rapport sur les préconisations à mettre en place par les agriculteurs, (propriétaires et exploitants) pour modifier leur façon de travailler les terres cultivées et éviter le ruissellement. Il a dû rencontrer les services de la communauté de communes.

Rendez-vous avec la communauté de communes pour le pont de Fremuzet, les travaux sous le pont ne vont pas être réalisés en contrepartie la communauté de communes prendra en charge la consolidation des berges de Fremuzet.

5°) Questions diverses :

Convention chiens et chats errants avec la communauté de communes, le coût est de 1,13 € par habitant pour une année, auxquels s'ajoute des frais de capture d'un chien pour 30 €, ainsi que des frais de maintenance des bâtiments. Après discussion, il en ressort que la commune ne souhaite pas adhérer. Pour 4 Contre 7 Abstention 2. La question sera réexaminée au cours de l'année 2026 pour 2027.

Loyer logements mairie : Le conseil municipal avait constitué un dossier de subvention habitat et urbanisme auprès de la communauté de communes pour obtenir 5 000 € de subvention par logement. Dans le même temps, le règlement du Plan Local de l'Habitat a changé et fixe des conditions à savoir la mise en place de loyer modéré avec une tarification de 5.76 par m2.

Le changement des luminaires de l'éclairage public est en cours par l'entreprise SBTP mandatée par Energie Sded.

Vœux du Maire : 16 janvier à 18 h 30.

Mme Emmanuelle BONNET demande si les marquages routiers ont été réalisés et signale des trous au niveau du café du lac. M. Gilles MORGUE répond que le marquage a été réalisé.

Mme Nadège DEROUX évoque un problème sur les WC à l'étage de la Mairie suite au passage des entreprises, et une panne de chauffage à la salle informatique. Ces dysfonctionnements seront réglés par les services communaux.

La séance est levée à 20 h 29